

**Présents** : Mmes et MM. BAREILLE, CAPDEVOLLE, CAPELA, CAYRON, CHAPOTHIN, DUFOUR, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LENOIR, LOUSTAU, MARTIN, NOIR, PARGADE, PEYROULET B., PEYROULET J.M., PEYS, RUBIO, SENTAURENS, VIRLOGEUX.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BERGÉ (M. LEGRAND), Mme PETIT (Mme LACROIX), M. LABORDE (Mlle BAREILLE).

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Mlle CAPDEVOLLE.

La séance est ouverte à 18 h 30 par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

Sauvagnon s'engage dans un Agenda 21.

Le conseil municipal vient de décider de bâtir un programme local d'actions.

Les membres du conseil municipal ont décidé de s'engager dans une démarche d'Agenda 21. Rappelons qu'il s'agit d'un programme d'actions visant à définir les objectifs et les moyens nécessaires, à l'échelle de la commune, pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Cet agenda local abordera ces trois principaux piliers que sont l'environnement, l'économie et le social.

L'Agenda est mis en place à partir d'une grille comportant pas moins de 700 critères ; après un audit durant plusieurs mois, un diagnostic territorial sera établi, sans perdre de vue les principales finalités que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous, ou encore la cohésion sociale et le développement de modes de productions et de consommations responsables.

**Un label national :**

Les forces et les faiblesses de la commune, où plusieurs démarches existent déjà (zéro phyto, gestion différenciée des espaces verts, circuits courts à la cantine, affouage programmé à la forêt, fête du bois,....), seront identifiées. Puis, à terme, Sauvagnon revendiquera la labellisation "Notre village Terre d'avenir" qui est une distinction nationale (portée par l'association "notre village") pour les collectivités ayant élaboré un Agenda 21.

Ce label est décerné pour 3 ans et témoigne d'une qualité de vie sur le territoire. Un peu plus d'un millier de collectivités ont, à ce jour, été labellisées.

Afin de faciliter cette réalisation, nous adhérerons à l'association « Notre Village » pour un montant de 4 411 €/an pendant trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 à 18 h 30.

Fait à SAUVAGNON, le 31 mars 2016

Le Maire,

Jean-Pierre PEYS

